

# **INTERROGATOIRE DE POLICE EN MATIERE DE CRIMINALITE ECONOMIQUE**

## **RÉSUMÉ BRASEY PHILIPPE**

### **AVANT-PROPOS**

Les recherches scientifiques ont principalement pour objectif une meilleure compréhension de la société. La présente analyse n'échappe pas à cette règle et espère ainsi améliorer de façon concrète la perception du fonctionnement de la police, plus spécifiquement celle engagée dans le processus lié à l'interrogatoire de police en matière de criminalité économique.

L'objectif principal de cette recherche consiste à réfléchir sur une « tension » présente au cœur du travail d'enquêteur de police : d'un côté l'observation attentive et rigoureuse des dispositions légales et réglementaires et, de l'autre, la mise en application pratique de ces dispositions au travers de méthodes fondées sur les principes régissant les relations humaines.

Les cantons suisses ont tous une pratique différente en la matière. Aussi, pour des motifs évidents, seul le processus fribourgeois a été analysé. Pourtant, les propos développés et les méthodes exposées sont applicables à l'ensemble du système de police helvétique.

D'une manière générale, la société contemporaine est caractérisée par la multiplicité et par la cohabitation de conceptions contradictoires et rivales. Chaque individu étant différent, un traitement purement égalitaire pourrait s'avérer incohérent, voire même injuste. Pourtant, si l'impartialité se dissocie trop de l'égalité, le risque est grand de pouvoir justifier toute inégalité de traitement. Aussi, c'est bien le concept d'équité qui doit présider à toute recherche ou action en faveur du développement de la justice.

Dans un tel contexte, où la vérité est plurielle et donc complexe à établir, les policiers souhaitent que chacune de leurs enquêtes soit faite de rigueur et de réussite. Pour y parvenir, toutes sortes d'opérations sont à maîtriser : étude de documents, interpellations, visites domiciliaires, ... Parmi elles, l'interrogatoire se révèle être l'une des plus difficiles de par sa conduite, mais également l'une des plus captivantes de par sa complexité et sa singularité.

Appelé audition dans certaines situations, l'interrogatoire exige de la part de l'agent des qualités au plan du savoir être, du savoir-faire et de la technique. Ces aptitudes s'acquièrent notamment durant les temps de formation initiale et continue, mais également par la pratique au cours de laquelle la capacité d'adaptation de l'enquêteur aux circonstances est jugée primordiale.

Activité presque quotidienne, voire routinière du policier, l'interrogatoire demande toutefois à être effectué avec rigueur et méthode. Il doit sa réussite notamment à la préparation minutieuse qui lui est consacrée, principalement lorsqu'il a trait aux infractions à caractère économique.

A chaque fois, comme le montre l'usage, l'enquêteur se trouve confronté à la complexité de l'humain. L'un des obstacles fréquents est souvent celui de la langue qui permet d'entrer avec plus ou moins de réussite en bonne relation avec autrui. Cette difficulté peut toutefois être surmontée par la collaboration d'un traducteur, pour autant que celui-ci ait des objectifs convergents avec ceux du policier.

S'ajoute régulièrement la méconnaissance de la culture de l'interlocuteur, de son bagage intellectuel, de sa fonction sociale et de ses responsabilités ; domaines qui doivent être eux aussi

objets d'attention si l'on compte parvenir à une compréhension optimale de ses réactions physiques ainsi qu'à une lecture pertinente de ses émotions.

Le policier se trouve fréquemment face à un individu qui, suivant sa personnalité, cherche soit à dissimuler les informations qu'il détient, soit à fournir des explications indirectement en rapport avec l'objet de réflexion, voire même inutiles à l'établissement de la vérité. Parfois, l'intéressé va jusqu'à fournir des éléments propres à compromettre la bonne marche de l'enquête, même au moyen de déclarations mensongères ou de faux documents.

La plupart des enquêteurs excellent dans l'exercice de l'interrogatoire, alors que d'autres le redoutent dès lors qu'il oppose deux intelligences et deux visions sur un même sujet qui est celui de l'établissement des faits par rapport à une situation donnée, en l'occurrence la commission d'une ou de plusieurs infractions.

A chaque fois, l'interrogatoire se conclut par l'établissement d'un procès-verbal d'audition (p.-v. d'audition). En la circonstance, de policier qu'il est, l'agent se meut en greffier assurant la transcription rigoureuse des paroles prononcées par son interlocuteur. Le procès-verbal d'audition représente la matérialisation fidèle des propos tenus en cours d'interview. Cette phase implique pour l'agent, non seulement une perception exacte des déclarations de son vis-à-vis, mais également une capacité rédactionnelle manifeste.

Au plan structurel, le présent texte se décompose en dix parties qui correspondent à trois volontés distinctes : premièrement, cerner les divers aspects juridiques en rapport avec l'interrogatoire ; deuxièmement, découvrir les « tensions » principales qui découlent de la mise en application des diverses stratégies liées à ce processus puis, en dernier lieu, explorer les conséquences relationnelles et humaines qui influencent le policier et son interlocuteur au long dudit interrogatoire.

Il paraît utile de préciser enfin que cette recherche n'est pas « la » solution à la problématique de l'interrogatoire. Il s'agit plutôt d'une réflexion élargie sur la pratique de l'enquêteur fribourgeois en matière de criminalité économique. Par voie de conséquence, ce travail ne prétend pas représenter une « check list » à suivre à l'aveugle, mais tend plutôt à servir de vade-mecum pour les enquêteurs.